



LIVRET D'ACCUEIL DU PARTICIPANT À UNE ACTION DE FORMATION OU DE DPC

**FORMATION EN PRÉSENTIEL
OU DISTANCIEL
(CLASSE VIRTUELLE)**

V01-24

Mot de Bienvenue

Madame Monsieur,

Bienvenue !

Il faut 5 ans pour scléroser une pratique professionnelle. Sans une remise en question régulière de ses connaissances, sans une volonté d'adapter sans cesse sa pratique à l'évolution des connaissances et de la population, le professionnel de santé risque d'exposer progressivement sa patientèle à des pertes de chance.

Merci donc de vous engager dans une formation malgré des emplois du temps surchargés, des budgets réduits et une gestion des priorités qui met souvent la formation bien loin des urgences. Il faut du courage et de la volonté pour se former.

La mission que l'ANQSP s'est fixée est de permettre aux savoirs acquis et aux connaissances nouvelles en santé mentale d'être diffusées de manière fluide auprès de tous les professionnels de santé en psychiatrie. Les animateurs de nos formations sont toujours des professionnels de santé en exercice, volontaires pour transmettre. Leur démarche se veut pragmatique et adaptée, simple et efficace, permettant les échanges entre pairs et interprofessionnels.

Ce livret téléchargeable sur le site de l'ANQSP a pour but de vous donner quelques informations générales sur notre structure, notre démarche qualité, nos engagements et nos résultats. Il contient aussi les engagements qui sont les vôtres en choisissant une action de DPC ou de formation mise en œuvre par l'ANQSP et ses partenaires.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bonne lecture et bonne formation !

Présentation de l'ANQSP :

l'ANQSP est un organisme de formation agréé par l'Agence du DPC et certifié au registre national de qualité en vigueur.

L'organisme de DPC Association Nationale pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (ANQSP) est une association créée en 2008 à l'initiative de professionnels de la santé mentale pour améliorer la qualité des soins par la formation continue et l'évaluation des pratiques professionnelles.

Il fédère et développe des partenariats opérationnels avec plus de 30 sociétés savantes dans le secteur de la santé mentale pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs manifestations à caractère scientifique, leurs actions de formation et de développement professionnel continu.

La grande majorité des actions de l'ANQSP se tient dans le cadre de journées scientifiques, mais l'ANQSP propose aussi des actions de formation spécifiques et des méthodes innovantes, comme les formations ToM, CoG et Self Remed, les formations de prévention du suicide Ile-de-France et Grand Est, ou des actions de DPC en marge des congrès de nos partenaires.

Vous pouvez retrouver le détail de nos actions sur notre site internet : <https://www.odpccngsp.org/>

Notre offre de formation

Chaque année plus de 300 psychiatres libéraux ou hospitaliers réalisent, leur obligation de DPC avec l'ANQSP à travers plus de 50 programmes différents.

Chacune des formations est un ensemble de compétences cohérentes et directement utilisables en situation professionnelle.

Ces formations sont réalisées en présentiel ou classes virtuelles sur une plateforme web qui recrée les conditions d'une formation en salle.

Dans le cadre du DPC, l'ANQSP s'appuie sur plusieurs méthodologies pour mener l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) :

- L'Audit clinique ciblé pour les programmes de DPC intégrés, c'est-à-dire comportant une partie d'apport de connaissance (généralement en présentiel dans le cadre de journées scientifiques) et une partie de mise en place d'action d'amélioration dans les mois qui suivent la formation.
- Les groupes d'analyse cliniques : il s'agit de groupes de pairs échangeant sur leurs pratiques régulièrement pour étudier ensemble des situations cliniques complexes et trouver, puis mettre en place des actions d'amélioration des pratiques spécifiques aux cas étudiés.

Notre engagement qualité

l'ANQSP est certifié QUALIOPI pour les actions de formation continue.



Nous sommes également accrédités par l'Agence Nationale du DPC pour proposer des programmes de DPC (N° d'agrément 1587).

Les intervenants

Plus de 40 professionnels de santé, médecins et soignants animent chaque année des sessions de DPC avec l'ANQSP. Ils viennent partager leur expertise et leur expérience dans leur domaine d'excellence auprès de groupes de participants restreints puisque la plupart de nos sessions présentiels ne dépassent pas 15 participants.

Ces professionnels de terrain disposent des compétences pédagogiques pour faciliter le rafraîchissement de vos connaissances et l'acquisition de nouvelles compétences et rendre votre formation opérationnelle en utilisant les méthodes, techniques et outils les plus adaptés pour la thématique enseignée.

Nos partenaires

l'ANQSP met en place la plupart de ses programmes de DPC en collaboration étroite avec des partenaires impliqués dans une thématique spécifique. C'est notamment le cas de :

- Le congrès de l'Encéphale
- Le congrès français de psychiatrie
- L'AFP (Association Française de Psychiatrie)
- L'AFPBN (L'Association Française de Psychiatrie Biologique et de Neuropsychopharmacologie)
- Le congrès de l'Albatros
- Le GEPS (Groupement d'Études et de Prévention du Suicide)
- Le CPNLF (Colloque de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française)
- La SFA (Société française d'alcoologie)
- Etc...

Retrouvez tous nos partenaires sur : <https://www.odpcnqsp.org/congres-partenaires>

ORGANISATION DES PROGRAMMES

Le développement professionnel continu (DPC)

Le développement professionnel continu est une obligation professionnelle pour tous les professionnels de santé. Chaque professionnel de santé doit réaliser sur une période de trois ans un parcours DPC comprenant au moins 2 actions de DPC parmi les 3 types d'actions possibles (formation continue, évaluation des pratiques professionnelles, gestion des risques). Depuis 2020 tout professionnel de santé (non plus seulement les libéraux) peut créer un compte sur le site www.mondpc.fr pour effectuer le suivi de son parcours de formation.

Si vous ne possédez pas encore de compte, nous vous invitons fortement à le créer dès à présent.

En vertu des règles de l'Agence Nationale du DPC, toutes les actions de DPC proposées par l'ANQSP répondent à une évaluation des besoins conduite au niveau national, profession par profession. Ce sont les orientations nationales prioritaires déterminées par la politique nationale de santé et par les conseils nationaux professionnels au sein de l'ANDCP. Pour la période triennale 2020- 2022, il existe 256 orientations nationales prioritaires.

Pour pouvoir être publiés et donc validant pour vos obligations triennales de DPC, les programmes de formation continue ou d'évaluation des pratiques professionnelles sont déposés auprès de l'ANDPC qui les publie en fonction de plusieurs critères :

- Adéquation avec les orientations nationales du DPC
- Le respect des méthodes définies par la haute autorité de santé (HAS)
- La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs

Une fois publié, le programme de DPC peut être réalisé et pris en charge financièrement par l'ANDPC pour les professionnels libéraux, par l'ANFH pour les hospitaliers et par l'OPCO santé pour les salariés du secteur privé lucratif ou non lucratif.

De votre inscription à réalisation de votre action de DPC

Lorsque vous vous inscrivez à un programme de DPC sur le site de l'ANQSP nous nous assurons tout d'abord que votre profession est compatible avec les professions cibles du programme. Il n'est pas possible de s'inscrire à un programme de DPC qui n'est pas destiné à votre profession ou spécialité.

A votre inscription, l'équipe de l'ANQSP vous recontacte (ou recontacte votre service formation) pour finaliser votre inscription et s'assurer que les éventuels prérequis de la formation sont remplis, notamment en termes de correspondance entre votre clientèle et la population visée par la formation.

Si vous êtes un professionnel libéral nous nous assurons que vous êtes bien inscrits sur le site de l'ANDPC. Si vous êtes salarié nous faisons parvenir à votre service formation une convention de formation DPC.

Nous vous confirmons alors votre inscription et vous mettons en copie des échanges de mail que nous avons avec le service formation de votre établissement, le cas échéant.

Dans les jours qui précèdent le début de l'action de DPC, vous recevez une convocation qui reprend tous les éléments nécessaires à votre participation.

Avant la formation vous recevez un QCM à remplir. Ce QCM a pour objectif de permettre au formateur d'adapter le positionnement de la formation aux connaissances et/ou expériences des participants. En le remplissant vous rendez la formation plus efficace et plus adaptée à vos besoins.

Formation présentielle

Pour les formations présentielles, un représentant de l'ANQSP est toujours présent sur place le jour de l'action de formation pour répondre à vos questions, vous orienter, s'assurer que chaque participant à bien émarginé.

Le contexte sanitaire nous amène à vous inviter au plus grand respect des gestions barrières :

- Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Portez un masque durant toute la formation.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.
- Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous toussez et que vous avez des difficultés à respirer.

Formation distancielle (classe virtuelle)

Un mail est envoyé à chaque participant avec un lien permettant de rejoindre la formation. Il est recommandé de rejoindre la formation avant le début de celle-ci afin de s'assurer que les liens internet, la connexion, le matériel dont vous disposez fonctionne.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter (**Mme Solène BESNARD : 09 83 73 00 17**)

Personnes en situation de handicap

Les salles de cours et les modalités méthodologiques des actions de formations et de DPC mises en place par Be One santé et ses partenaires sont très variés et ne permettent pas d'apporter une réponse systématique aux demandes des personnes en situation de handicap souhaitant effectuer leurs obligations de DPC avec Be One Santé.

Nous vous invitons donc à contacter notre référent handicap pour toute question et pour pouvoir être orienté de façon pertinente le cas échéant :

Référente Handicap : Solène BESNARD
09 83 73 00 17
solene.besnard@anqsp.org

Votre formateur

Votre formateur est un professionnel de santé en exercice, expérimenté dans son champ de compétence et par son expérience de formateur occasionnel., reconnu dans notre phase de recrutement pour ses qualités et expériences professionnelles. Il maintient ses connaissances en continu dans son domaine d'activité.

Nous accompagnons nos formateurs dans la maîtrise des méthodes et la capitalisation des nouvelles techniques, moyens et outils pédagogiques pour que les formations soient concrètes et opérationnelles qu'elles soient en présentiel ou en distanciel.

Les méthodes pédagogiques

L'objectif d'un programme de DPC est toujours la mise à jour des connaissances et l'amélioration des pratiques professionnelles.

L'approche pédagogique des formations est donc à visée pratique : le déroulé de chaque formation est disponible sur le site de l'ANQSP ainsi que sur le site de l'ANDPC. Il est aussi fréquemment accessible sur le site de notre partenaire lorsque le programme se déroule dans le cadre d'un congrès ou d'une journée scientifique.

Les supports projetés par le formateur ne sont qu'un repère dans le déroulé pédagogique. La formation pratique est fortement privilégiée afin de vous doter de compétences et de méthodologies opérationnelles dans un ou plusieurs domaines à mettre en application dès la rencontre d'une situation réelle. Cependant les supports pédagogiques sont toujours mis à votre disposition soit par envoi en pièce jointe dans un e-mail, soit via un lien internet qui vous permet d'accéder à une page web vous permettant de télécharger les supports, soit, plus rarement par

la remise sur place de supports papier. Si vous ne recevez pas les supports, n'hésitez donc pas à nous contacter.

Outre les supports de présentation, chaque programme de DPC propose une bibliographie qui peut être mise à votre disposition sur demande.

Votre présence et assiduité

Les formations dispensées par l'ANQSP et ses partenaires sont en général des formations courtes. Les actions d'évaluation des pratiques professionnelles sont au contraire des actions s'étalant souvent sur plusieurs mois.

Pour pouvoir valider votre DPC, il est indispensable que vous assistiez à l'intégralité de la partie de formation (en présentiel ou en classe virtuelle selon le cas) et que vous rendiez, le cas échéant le questionnaire d'analyse des pratiques ou la grille d'audit clinique qui vous sera envoyée le jour même de la formation.

Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Votre formation se clôture par une évaluation finale permettant de valider l'acquisition des points clés de la formation. Elle est généralement réalisée sous forme d'un questionnaire (QCM).

Pour les programmes de DPC comprenant une phase d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), le questionnaire à remplir est une évaluation à froid de votre formation qui vise à mesurer la mise en application des points de la formation les plus pertinents pour votre pratique. La mise en place de l'action faisant suite à la formation est présentée en fin de formation par un membre de l'ANQSP.

Quand toutes les phases de la formation et de l'EPP, vous recevez une attestation de participation à un programme de DPC qui constitue un justificatif de vos obligations en matière de DPC à transmettre à vos instances ordinales et à votre employeur.

Évaluation de satisfaction

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction à chaud et à froid de la formation suivie. Vous recevez pour cela un questionnaire de satisfaction en ligne. Celle-ci se déroule individuellement en ligne.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les objectifs opérationnels qui étaient à atteindre, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées.

Bonne formation !



CONTACTS :

Référent pédagogique :

Éric DUCOS

06 21 10 19 49

eric.ducos@anqsp.org

Référente administrative / Référente Handicap :

Solène BESNARD

09 83 73 00 17

solene.besnard@anqsp.org

Site Internet :

<https://www.odpccnqsp.org/>

NOTES

A large rectangular area containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A large rectangular area containing 30 horizontal dotted lines for writing notes.